



**Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance recommandée par la CCN de l'Hôtellerie de Plein Air** s'engage à vos côtés pour soutenir vos collaborateurs lors de situations difficiles.

Créé à l'initiative des partenaires sociaux, le fonds d'action sociale prévoyance HPA vise à promouvoir les projets d'entraide et de solidarité en faveur des salariés et de leur famille.

## ❖ Qui peut en bénéficier ?

Les salariés des entreprises relevant de la branche HPA qui ont plus d'un mois d'ancienneté, adhérents à Humanis Prévoyance peuvent bénéficier de ce fonds pour une participation relative. L'aide du fonds social est conditionnée à un plafond de ressources de 60 000 € par foyer (+ 6 000 € par enfant à charge pour les prestations liées aux enfants).

## ❖ Sous quelles conditions ?

Soumises à des conditions de ressources et/ou d'ancienneté, toutes les demandes n'aboutissent pas systématiquement à l'attribution d'une aide. Chaque dossier est anonyme, confidentiel et fait l'objet d'une étude personnalisée. Il est instruit par Humanis puis traité par le fonds social dédié HPA.

## ❖ Comment le fonds est-il financé ?

La dotation du fonds social est composée :

- ❖ d'une contribution sur les cotisations du régime de prévoyance
- ❖ d'une affectation des résultats du régime lorsqu'il est excédentaire.

La branche HPA délègue à Humanis Prévoyance la gestion de son fonds. Un suivi comptable trimestriel rend compte des recettes, des sommes engagées et des dépenses réelles.

En fonction de ce suivi, la commission se réserve le droit de modifier les cibles allouées.

## COMMENT FAIRE ?

Pour toute demande ou renseignement :



Activités sociales Humanis Prévoyance

**09 72 72 23 23**

prix d'un appel local



aides-individuelles-prevoyance@humanis.com

**01 58 82 62 29**

**Pensez à nous communiquer le code « HPA » lors de votre appel pour être identifié.**



Pour l'aide « catastrophe naturelle » :

**01 48 78 13 77**



[accord-de-branche.humanis.com](http://accord-de-branche.humanis.com)

> Rubrique : CCN Hôtellerie de plein air

[humanis.com](http://humanis.com)



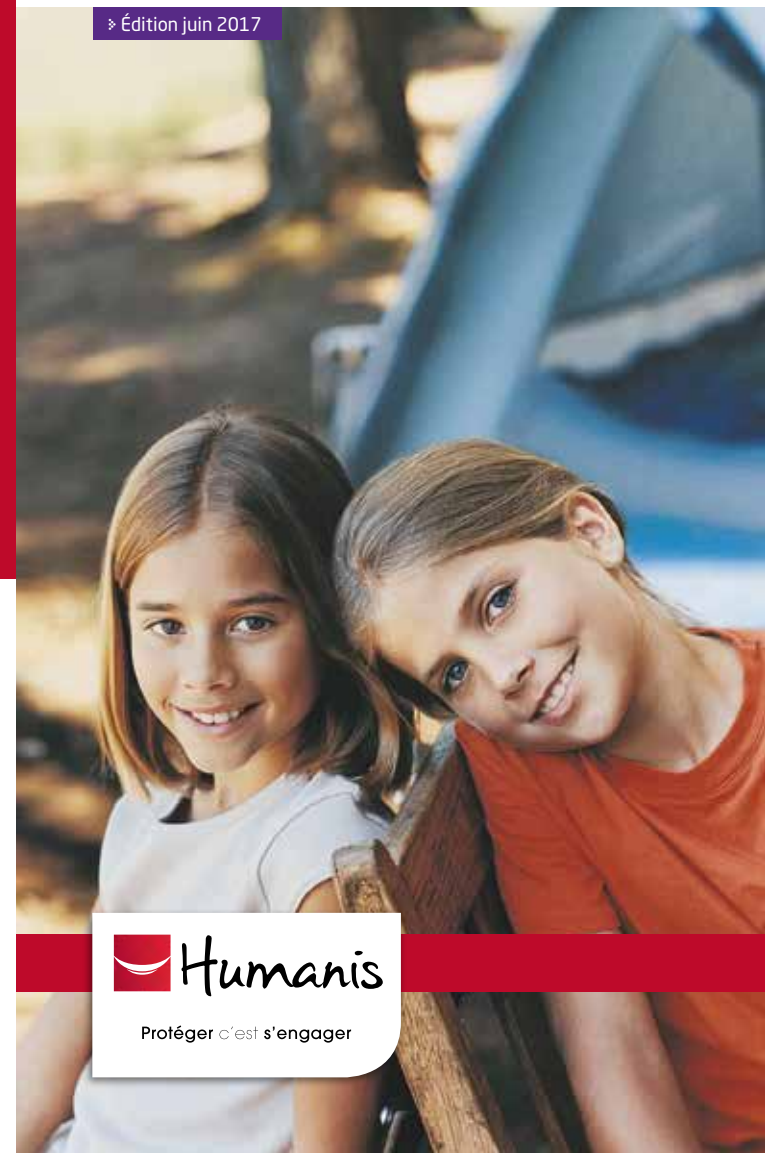
**Humanis Prévoyance** - Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris

CCN de l'Hôtellerie de Plein Air



# LE FONDS SOCIAL, aux côtés de vos salariés

» Édition juin 2017



Direction communication et développement durable • DDC1074-02HUMANIS6177 • Crédit photo : Digital Vision, Getty Images, Drexler.com

 **Humanis**

Protéger c'est s'engager

# LE FONDS SOCIAL EST PRÉSENT POUR

## AIDER À SURMONTER LES DIFFICULTÉS



### Aide exceptionnelle « accident de la vie »

**Pour tous les salariés HPA (sans plafond de ressources) rencontrant :**

- ❖ des difficultés financières ou situation d'endettement liées à l'incapacité, l'invalidité ou au handicap,
- ❖ un besoin de participation exceptionnelle et ponctuelle aux frais d'aide à domicile liés à l'incapacité, l'invalidité ou au handicap, ...

La famille du salarié peut être concernée et faire une demande de participation aux frais d'obsèques du salarié (en complément du contrat décès) : **80 % des frais restant à charge dans la limite de 3 000 €.**



### Aide exceptionnelle « catastrophe naturelle »

**3 000 € versés en 2 fois sur justificatifs :**

- ❖ **50 % à réception de la déclaration sur l'honneur** du salarié accompagnée de :
  - ❖ l'attestation de son employeur, certifiant être à jour des cotisations prévoyance,
  - ❖ la déclaration d'assurance (attestation),
  - ❖ le numéro de Sécurité sociale et la date de naissance,
  - ❖ l'adresse et les coordonnées téléphoniques,
  - ❖ le RIB.
- ❖ **50 % à réception :**
  - ❖ des 3 dernières fiches de paie,
  - ❖ de la feuille d'imposition complète.

L'aide est versée dans les 6 mois maximum après le sinistre.



## CHANGER LE QUOTIDIEN



### Aide à l'arrêt du tabac

**3 mois de traitement** (substituts nicotiniques : patchs ou timbres transdermiques) sur prescription médicale.



### Aide à la mobilité

- ❖ **Aide au permis de conduire de 1 000 €** versés en 2 fois sur justificatifs (50 % à l'inscription puis 50 % à l'obtention du permis).
- ❖ **Aide aux frais de déménagement plafonnée à 1 000 € par an** sur présentation de facture acquittée du déménageur ou de la location de véhicule.

## PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ



### Cours de sport

**Une allocation sport s'élevant à 50 % des frais réels dans la limite de 200 € par an**, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, sur présentation pour l'assuré d'une facture acquittée quelle que soit l'activité.

## GARDER LES ENFANTS



### Mode de garde

**1 000 € par an et par enfant de 0 à 3 ans sur justificatifs des frais de garde :**

- ❖ facture ou déclaration URSSAF pour les gardes à domicile ou factures d'assistantes maternelles agréées ou factures de crèche,
- ❖ attestation de prestation Paje de la CAF.

### Centre aéré

Pour les enfants de moins de 13 ans : forfait annuel de **300 € par an et par enfant**. L'aide est versée une fois dans l'année après les éventuelles aides de la CAF et du/des Comité(s) d'Entreprise(s).

### Colonie de vacances

Pour les enfants de moins de 13 ans à la date du départ : **50 % du reste à charge** après les éventuelles aides de la CAF et du/des Comité(s) d'Entreprise(s) dans la limite de 500 € par enfant.

### Aide au voyage scolaire

Pour les enfants jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup> (**dans la limite de 800 € par an**).

